



Donation sur papier libre

Par **guy**, le **17/06/2011** à **20:50**

Bonjour,

une personne de ma connaissance, décédé maintenant, ma fait don d'une partie de son mobilier .

cette donation a été rédigée sur papier libre, papier qui , au moment du décès fut remis au notaire qui s'occupe des droits de succession avec la famille .

quel est la validité de ce document ?

une personne de la famille peut elle s'opposer a cette donation sous prétexte que la personne décédé lui aurais dit, par téléphone, quel pouvais choisir d'honorer, ou non cette donation

merci